

Innover en toute sécurité

Conseils de sécurité à l'intention des **des entreprises et chercheurs du secteur des nouvelles technologies**

La sécurité dès le départ



Le présent document d'orientation s'adresse aux fondateurs et aux dirigeants de petites et moyennes entreprises du secteur des nouvelles technologies, mais concerne également les chercheurs du milieu de la recherche au Canada, ainsi que les décideurs dans l'ensemble des universités et des établissements de recherche publics et privés du Canada.

Une sensibilisation accrue aux menaces et aux mesures d'atténuation des risques peut contribuer à protéger votre expertise et votre avantage concurrentiel et à rendre votre entreprise plus attrayante aux yeux des investisseurs et de la clientèle. La mise en œuvre de mesures de sécurité le plus rapidement possible permet de jeter les bases nécessaires de votre réussite dans l'avenir.

Connaissance des menaces

Le Canada est un chef de file mondial dans le domaine de la recherche étant donné ses universités, ses établissements de recherche publics et privés et ses talents de classe mondiale. Cette réputation en matière d'innovation attire des auteurs de menace, notamment les suivants :

Des acteurs étatiques hostiles (AEH)

Des AEH cherchent à voler **votre** technologie pour :

- accélérer leurs moyens technologiques et nuire à votre avantage concurrentiel;
- prendre des individus pour cible, les blesser et les opprimer afin d'empêcher toute dissidence ou opposition politique, et porter ultimement atteinte à votre réputation;
- accroître leur avantage militaire par rapport à d'autres pays, au détriment de la sécurité nationale du Canada.

Des compétiteurs

Des compétiteurs cherchent à se donner un avantage commercial.

Des criminels

Des criminels veulent s'enrichir au détriment des autres.



Protection de votre environnement

Vos actifs, ce sont les personnes, vos locaux, vos produits et vos services, ainsi que vos informations, votre propriété intellectuelle et le savoir de votre entreprise. Le point de départ idéal consiste à déterminer la valeur de chacun de ces actifs et les mesures de sécurité qu'il faut prendre à leur égard, car leur protection sera gage de la réussite de votre entreprise.

La compréhension des éléments suivants vous aidera à décider des risques à prioriser :

- les objectifs et les priorités de votre organisation;
- vos actifs les plus essentiels;
- les menaces qui pèsent sur ces actifs essentiels;
- la probabilité qu'une menace pèse sur vous et les répercussions de cette menace.

Il n'est peut-être pas possible de se prémunir contre toutes les menaces. Cependant, les mesures de protection permettront d'évaluer et d'atténuer d'éventuelles menaces ainsi que d'autres risques et porteront fruit à long terme.

Les mesures de sécurité qui sont mises en place doivent protéger les informations, le matériel et les personnes et assurer la cybersécurité.



Protection de vos produits

Il convient de tenir compte des problèmes de sécurité le plus tôt possible dans le processus de conception des produits pour assurer qu'ils ne comportent pas de failles de sécurité.

La compréhension de la valeur de vos actifs et de l'utilisation que vous voulez en faire vous permettra d'élaborer des stratégies efficaces de gestion de votre actif intellectuel et de votre propriété intellectuelle. Il est important de comprendre :

- ce que vous devez protéger;
- comment assurer la protection;
- les lois des pays dans lesquels vous faites des affaires;
- comment gérer votre propriété intellectuelle.



Protection de vos partenariats

Les partenariats, par exemple avec des investisseurs, des fournisseurs ou d'autres chercheurs, accroissent la vulnérabilité de votre organisation et de toute information ou donnée que vous communiquez. Au fur et à mesure que vos activités prennent de l'expansion, vous pourriez devoir gérer de nouveaux risques découlant des collaborations avec des partenaires. Vos choix de partenaires initiaux pourraient inciter d'autres personnes à faire affaire avec vous plus tard ou au contraire les en dissuader. En évaluant ce qui suit, vous serez mieux outillé pour gérer les risques additionnels qu'entraînent des collaborations :

- **Les raisons pour lesquelles vous établissez une collaboration :** Réfléchissez aux résultats voulus, aux avantages que peut procurer un partenaire, aux risques éventuels et aux limites à établir.
- **Là où les personnes avec qui vous travaillerez :** Faites les vérifications nécessaires concernant tout partenaire éventuel.
- **Ce que vous partagez :** Adoptez une approche stratégique quant aux informations que vous communiquez à vos partenaires et au moment où vous le faites.
- **Les moyens par lesquels vous protégez vos innovations :** Intégrez des mesures de protection aux contrats liés aux actifs et aux données.



Protection de votre croissance

Au fil de l'évolution de votre entreprise, il pourrait être nécessaire d'accroître ou d'adapter les mesures de sécurité qui ont été mises en place. Les risques qui pèsent sur vos activités pourraient changer, par exemple si votre équipe s'agrandit, si vous vous installez dans des locaux nouveaux ou plus grands, si vous établissez de nouveaux partenariats ou si vous cherchez des possibilités d'investissement.

Il est essentiel de revoir sans cesse les mesures de sécurité et d'examiner s'il faut prendre des précautions additionnelles.

Le SCRS enquête sur les menaces pour la sécurité du Canada.

Si vous possédez des informations qui pourraient être liées à une menace pour la sécurité du Canada, n'hésitez pas à communiquer avec le SCRS en tout temps :

SCRS: 613-993-9620 (24/7)

www.canada.ca/fr/service-renseignement-securite/organisation/signaler-des-informations-relatives-a-la-securite-nationale.html



Service canadien du
renseignement de sécurité

Canadian Security
Intelligence Service

Canada